

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

102-05-2019

9.6. Résolution - urgence climatique

ATTENDU que les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constate l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

ATTENDU que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celcius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

ATTENDU que la MRC de Bécancour et la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets ont compétence dans ces domaines;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets mise sur des valeurs du développement durable;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets priorise l'utilisation des énergies renouvelables et propres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Renald Paquin

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets:

- reconnaît l'importance des changements climatiques et leurs conséquences ;
- souhaite mettre de l'avant les actions et les bons coups déjà réalisés ou en cours de réalisation par la MRC et ses municipalités en matière de préservation de l'environnement et de lutte aux changements climatiques ;
- s'engage résolument en faveur d'une transition écologique, en y consacrant les efforts et les moyens nécessaires dans les domaines où il a compétence ;
- demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique ;
- demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place des mécanismes pour faciliter les démarches des municipalités auprès, notamment, des ministères de l'environnement et des changements climatiques afin de régler les problèmes que doivent supporter les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS